



HONORAIRES SUR PRESTATIONS IMMOBILIERES

En vigueur au 01/01/2021

TRANSACTION

APPARTEMENT, VILLA, PARKING ET GARAGE - Honoraires à la charge du vendeur

Prestation de Qualité : Mise en vente du bien, reportage photo, multi diffusion du bien, entremise et négociation, visite du bien, rédaction du compromis, accompagnement et suivi de la vente jusqu'à la réitération de l'acte.

Pour les ventes en cas de succession ou tutelle les honoraires seront à la charge de l'acquéreur selon le même barème.

Prix du bien	Honoraires TTC
De 0 € à 100 000 € forfait de	9 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	8%
De 200 001 € à 300 000 €	7%
De 300 001 € à 600 000 €	6%
À partir de 600 001 € et plus	5%
Pour les marchands de biens	5%
Forfait Garage Parking et biens	Si prix inférieur à 30 000 € : 3 000 € Au-delà : 4 000 €

Si plusieurs lots nous sont confiés à la vente les tarifs seront selon un devis.

Important en cas de délégation de mandat les honoraires du détenteur du mandat s'appliquent.

DE MURS COMMERCIAUX-BUREAUX ET TERRAINS

Prix du bien	Honoraires TTC
De 0 € à 230 000 €	10%
Au-delà de 230 000 €	8%

VIAGERS Tarif unique **6% TTC** de la valeur vénale du bien

AVIS DE VALEUR Rapport écrit forfait unique **288 € TTC**

LOCATION - GERANCE (Décret du 01/08/2014)

HONORAIRES DE GESTION :

Sur l'ensemble des sommes encaissées à la charge du propriétaire : pour une mission complète **7% HT** soit **8.40% TTC**
Sur la base de la totalité des sommes quittancées

Honoraires de location à la charge de chaque partie (charge bailleur et locataire) :

Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10 € TTC / m² surface habitable (Zone Tendue)
État des Lieux appartements entrée et sortie	3 € TTC / m² surface habitable (Zone Tendue)

Frais de négociation et d'entremise (charge bailleur) :

Soit 4% du montant du loyer annuel hors charges (sans dépasser un mois de loyer hors charges)
Ces frais sont remisés à la première location lors de la conclusion du premier mandat de gestion.

Frais sur mise en place et rédaction de l'inventaire de locations meublées (charge bailleur) :

Du Studio au 3 pièces	100 € TTC (Au-delà sur devis)
-----------------------	--------------------------------------

Honoraires complémentaires (charge bailleur) :

Honoraires pour suivi travaux	60 € TTC / heure
Honoraires de gestion des Sinistres :	
- Administrative : ouverture du dossier de sinistres d'assurance	65 € TTC / dossier
- Représentation à l'expertise, suivi et réception des travaux	60 € TTC / heure
Honoraires de gestion d'un dossier contentieux locataire	180 € TTC / dossier
Honoraires de gestion du suivi contentieux locataire	36 € TTC / heure
Honoraires sur prestations comptables exceptionnelles	Sur devis

Garantie des Loyers Impayés :

Taux de **2.70 % TTC** de la totalité des sommes quittancées

Rédaction d'actes seuls (charge bailleur) :

Bail habitation	120 € TTC
Bail Commercial/professionnel	1200 € TTC

SYNDIC

Honoraires de Gestion / Lots courants principal	216 € TTC / lot
Avec minimum de perception de	1794 € TTC

TVA : taux en vigueur 20 % - Aucun horaire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité etc....) n'est du avant la conclusion d'un contrat

Mentions Légales : SARL au capital de 15 244.90 € - Siret 34137106000011 - APE 703 A - Membre FNAIM

Garantie GALIAN n°110422 Y Transactions Immeubles et Fonds de Commerce 120 000 € Syndic 1 000 000 € /
Gestion 300 000 € CARTE PROFESSIONNELLE CPI 0605 0000 008 921 délivrée par la C.C.I.